

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

JA
JM

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel le lundi **30 mai 2022** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Annie Desaultels

Membres de la communauté : Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé

ABSENCES :

Alexandria Duchaussoy-Girard, Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Caroline Plante, Marie-France Joanisse

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C226-2205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE DU PUBLIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C227-2205 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer de ne pas renouveler, à compter de l'année scolaire 2022-2023, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **13303**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C228-2205 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Dorais-Pagé de ne pas renouveler, à compter de l'année scolaire 2022-2023, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **5041**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente. Adopté à l'unanimité

**C229-2205 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

JA
JA

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau de mettre fin au lien d'emploi le 30 juin 2022 de la personne dont le numéro de matricule est **9497**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C230-2205 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Karine Ann Ciura de mettre fin au lien d'emploi le 30 juin 2022 de la personne dont le numéro de matricule est **9892**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C231-2205 ENTÉRINEMENT DES CONTRATS - MESURE « MAINTIEN
DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 4 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs »;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments »;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publiés conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions en présence de témoins et analyse de conformité par la Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'administration du Centre de
services scolaire des Draveurs
30 mai 2022**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les octrois de contrats pour chacun des projets décrits dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

**C232-2205 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-
MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour chacun des projets décrits dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

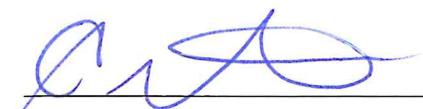
DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 30 juin 2022 à 18 h 30.

C233-2205 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 18 h 39.

Adopté à l'unanimité


Christian Laforest
Secrétaire général


Jérôme Maltais
Président